

L'éducation traditionnelle est réservée aux garçons, bien que les filles puissent accéder à la lecture des prières.

La transmission du patrimoine juif se fait dans le cadre de la famille et l'apprentissage de base se fait par l'imitation des parents. La participation aux activités de la synagogue fait souvent office d'école.

L'école, aux moyens limités, est souvent une annexe de la synagogue.

Il y a peu de matériel scolaire (planches-tableaux, bibles, feuilles de papier et plumes en roseau).

Les maîtres sont payés par les parents ou la communauté, qui n'exercent pas sur eux de contrôle administratif ou pédagogique.

L'école rassemble le plus souvent des enfants d'âge différent, qui entrent à l'école (sla) généralement entre 3 et 6 ans. L'acquisition d'aptitudes à la lecture de l'hébreu est privilégiée, ainsi que la cantillation, la mémorisation des textes sacrés et leur interprétation à partir de traductions en judéo-arabe.

L'apprentissage de l'écriture se réalise plus tardivement avec l'usage de la cursive andalouse pour les textes profanes ou de la calligraphie Rashi pour les textes sacrés et les documents littéraires.

Pour assurer la discipline, le maître, à qui l'enfant doit respect, peut recourir à des châtiments corporels dont l'intensité dépend de la faute :

- La ta'hmila comprend des coups de fouets sur la plante des pieds.
- La falaka: les chevilles sont enserrés et 39 coups de fouets sont infligés.
- La karma : une pièce de bois entrave les chevilles de l'élève pour le punir de l'école buissonnière.

Les élèves finissent leur apprentissage à l'école après leur bar-mitsvah. Ceux qui désirent acquérir une formation plus poussée et obtenir le statut de talmidéi-hakhamim ou lettrés, doivent fréquenter les yeshivot fondées par des particuliers ou par la communauté.

Le professeur, un rabbin estimé, mieux payé que le maître, peut cumuler les fonctions de prédicateur, de paytan, de scribe, et d'abatteur rituel.

Les relations entre le maître et ses élèves sont marquées par le respect.

Le programme d'étude comprend, d'une part, l'explication de la Loi (din) qui sous-tend la pratique des mitsvot et, d'autre part, le développement des aptitudes intellectuelles par la discussion des textes talmudiques (pilpoul) et de leurs commentateurs ou des codes juridiques comme le Choulhan Aroukh de Yossef Caro. Le choix des traités talmudiques dépend des professeurs. Les piyoutim sont aussi enseignés dans des confréries par des maîtres reconnus.

L'obtention du statut de rabbin est le résultat de l'ordination de l'élève par le maître (semikhah): ce dernier appose ses mains sur la tête de son élève et le bénit.

On forme aussi les étudiants aux lois et aux pratiques de l'abattage rituel. Les études se poursuivent de façon plus informelle à l'occasion des prédications, des visites de rabbins ou de l'étude nocturne de la Torah, du Zohar et des écrits éthiques (mousar).